© Drogues Info Service - 15 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Urgence pour ma grand-mère

Par Profil supprimé Postée le 30/04/2012 06:52

Bonjour,

Ma grand-mère souffre d'une forte dépendance aux médicaments et je dois trouver une solution d'urgence d'hébergement qui lui permette d'être coupé de ces drogues (héxomine qu'elle mélange parfois avec de l'alcool).
L'état est très urgent, plus rien n'est rationnel, elle passe ces journées au lit sans rien faire à part dormir.
Cet état fait suite à la mort de mon grand-père.
Aidez-moi au plus vite à trouver un centre spécialisé.
Merci de votre aide.
Cordialement.
Hercule

Mise en ligne le 04/05/2012

Bonjour,

Il n'existe pas d'hébergement d'urgence pouvant accueillir votre grand mère. Vous avez la possibilité d'appeler son médecin généraliste afin qu'il puisse évaluer son état, et éventuellement lui prescrire un traitement plus adapté.
Il existe en revanche des lieux gratuits et confidentiels où elle aura la possibilité de rencontrer médecins et psychologues, sous forme de rendez-vous réguliers. Elle pourra aborder avec eux les problemes qui la touchent, tant au niveau de ses consommations que de sa souffrance. Vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous. Sachez qu'ils accueillent aussi l'entourage afin d'être soutenu et conseillé sur la conduite à tenir pour aider un proche.

Si votre grand mère refuse toute aide, et qu'elle est considérée comme étant dangereuse pour elle même, et n'étant pas dans un état lui permettant d'accepter ou de demander des soins, il peut éventuellement être possible de l'hospitaliser contre son gré, après avis d'un médecin, qui peut être son généraliste.

Cette démarche s'appelle l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), et s'effectue en service de psychiatrie. Cette mesure d'hospitalisation, qui vise à venir répondre à une situation d'urgence, peut durer de quelques jours à plusieurs mois.
Bien qu'étant parfois nécessaire, cette prise en charge ne vient pas soigner la personne d'un état dépressif, situation pour laquelle le consentement de la personne concernée est nécessaire pour mettre en oeuvre un travail thérapeutique sur le plan psychologique. Ce type de prise en charge ne traite pas non plus les

problématiques d'addictions.

Si vous souhaitez aborder sa situation de manière plus détaillée, vous pouvez nous contacter au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA du Centre Hospitalier de Versailles: site de Versailles

55 rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 63 95 00
Site web : www.ch-versailles.fr/Addictologie/5/5/42
Accueil du public : Consultation sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 (accueil téléphonique ouvert dès 9h). Fermeture de l'accueil le lundi après midi (dès 13h) et le vendredi de 13h à 14h.
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous des jeunes de moins de 24 ans inclus avec ou sans entourage.
Substitution : Initiation, suivi et délivrance de traitement de substitution aux opiacés pour les usagers suivis.

Voir la fiche détaillée